

Nouvelle tarification pour la Temporaire polyvalente^{MC}

Aidez votre clientèle à trouver une protection abordable

Dans ce monde économique instable, les finances de beaucoup de Canadiens et Canadiennes sont limitées. Ainsi, des coûts d'assurance plus bas peuvent leur donner la certitude de détenir une couverture adéquate, sans toutefois avoir à se serrer davantage la ceinture. Et c'est ce qui rend la Temporaire polyvalente^{MC} si intéressante. Nous avons réduit nos taux pour vous permettre d'aider votre clientèle à obtenir la bonne protection à un prix raisonnable.



Nouveaux taux par rapport à 2024

Durée	Réduction moyenne de la prime	Réduction maximale de la prime
TP10	2 %	27 %
TP15	1 %	10 %
TP20	1 %	9 %
TP25	1 %	9 %
TP30	1 %	6 %

Tous les produits temporaires sont transformables en solutions d'assurance permanente lorsque les gens ont plus d'argent disponible.

Les réductions de taux vous offrent un avantage concurrentiel

- **Démarrez la conversation du bon pied :** Grâce à la tarification concurrentielle, vous pouvez plus facilement présenter le produit et entamer les discussions sur l'assurance vie.
- **Créez de la valeur à long terme :** Des taux plus attrayants peuvent augmenter la satisfaction de la clientèle et se traduire par plus de pistes, de renouvellements et de relations durables.
- **Offrez une plus grande flexibilité :** La nouvelle tarification vous permet de personnaliser avec confiance et aisance la protection, en fonction de nombreuses situations.

Règles de transition : nouveaux taux d'assurance Temporaire polyvalente^{MC}

- Pour les propositions à l'étude, il est préférable de livrer les polices avec les taux actuels afin de protéger votre clientèle en cas de demande de règlement ou de changement subit de l'état de santé.
- Les propositions ne doivent pas être mises en attente, à moins que la personne à assurer confirme par écrit qu'elle comprend les risques que cela comporte. Si son état de santé change avant que sa police soit émise, elle risque de devenir inassurable et de se retrouver sans protection.
- Lorsque les nouveaux taux seront en vigueur, vous pourrez rédiger une nouvelle proposition si la différence de prix est considérable.

Pour les propositions de remplacement, il est possible d'utiliser la preuve de la police initiale pendant 12 mois

Si la nouvelle proposition est reçue dans les 12 mois suivant la date de la proposition initiale, nous utiliserons la preuve de la première police pour en émettre une autre aux taux alors en vigueur. Une Déclaration de remplacement d'une police d'assurance vie devra être remplie.

Pour mettre une proposition en suspens, écrivez à life_new_business_service@cooperators.ca et joignez à votre courriel une copie de la confirmation écrite qui prouve que votre cliente ou client comprend les risques que cela comporte.

Si vous avez des questions sur nos nouveaux taux de prime, communiquez avec votre experte-conseil ou expert-conseil principal en assurance vie.



cooperators.ca | 1-800-454-8061

Les produits d'assurance de personnes sont souscrits par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Au Québec, un représentant en assurance autorisé ou une représentante en assurance autorisée est un conseiller ou une conseillère en sécurité financière ou un représentant ou une représentante. Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engage à protéger la vie privée de sa clientèle, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. [Veuillez consulter notre politique de protection des renseignements personnels pour en savoir plus.](#) Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée et est utilisée avec autorisation. Temporaire polyvalente^{MC} est une marque de commerce de Co-operators Compagnie d'assurance-vie.
© Co-operators Compagnie d'assurance-vie, 2025. L0080MGAF (09/25)